

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 105

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 30 BIS A

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Cette provision »

les mots :

« Elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.